

VILLE de ROYAN

Séance du 29 Novembre 1963

OBJET :

Avance de fonds à l'Office
du Tourisme à valoir sur
l'exercice 1964

63009

Le vingt neuf Novembre mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Novembre 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, ERENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, POUGET, MOUCHOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FONTANILLE, REIX, ETCHEBER, Melle FOCHE, MM. GACHET, BUJARD, GALLAND et BETOUS.

Représentés : M. Flahaut par M. Biscaye

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'Office du Tourisme doit prendre des engagements avant le début de l'année prochaine, et il conviendrait pour ne pas entraver son fonctionnement de lui accorder une avance de fonds à valoir sur la dotation qui lui sera réservée pour 1964 et dont le montant sera fixé lors du vote du prochain budget communal,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par l'Office du Tourisme

Vu l'avis favorable de la Commission plénière en date du 27 novembre 1963

DECIDE

- de verser à l'Office du Tourisme un acompte de 30.000 francs à valoir sur les crédits qui seront mis à sa disposition lors du vote du budget primitif communal pour l'exercice 1964.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, moi et ans susdits.

Ont signé au registre MM. Les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 8 JANV 1964

Le Sous-Préfet,



[Signature]



[Signature]